

“ la permission d'achever à leurs dépens un petit fort commencé dans cette île, et de se munir d'artillerie, etc. (1).”

L'île de Montréal n'avait donc pas été érigée en gouvernement à l'époque où M. de Maisonneuve fut chargé de venir commencer l'établissement; les propriétaires n'étaient que des seigneurs ordinaires, et par suite ils ne pouvaient donner à leur représentant d'autres charges que celles qui étaient réglées par le droit seigneurial.

En 1644, il est vrai, Louis XIV, confirmant la concession faite aux associés, semble ériger un gouvernement, sans toutefois employer les formules consacrées en pareil cas: “ Pour faire vivre les habitants de Montréal en paix, police et concorde, nous permettons aux associés d'y commettre tel capitaine ou gouverneur particulier qu'ils nous voudront nommer, de continuer les fortifications.....et pour leur défense, d'ériger un corps de ville ou communauté (2).”

Il n'y a encore qu'une permission, et elle est accordée à la condition que le sujet choisi pour le gouvernement sera présenté au roi, qui le nommera (3).

Or, je ne trouve nulle part que la présentation ait eu lieu, et que la nomination ait été faite. La première fois que le titre de gouverneur est attribué à M. de Maisonneuve dans les documents contemporains, c'est à l'acte des registres de l'état civil de 1647 dont je viens de parler.

M. de Maisonneuve arrivait de France; à partir de cette date, il commence à exercer les pouvoirs de gouverneur en érigeant les différentes charges administratives, et en leur donnant des titulaires. Il commence aussi à recevoir le traitement de gouverneur particulier que lui paye la Grande Compagnie (4). Ces faits me paraissent suffire pour conclure que M. de Maisonneuve n'a pas reçu sa commission avant 1647.

D'ailleurs, le moment était arrivé où Montréal devait cesser d'être une simple habitation pour recevoir la forme d'un corps politique.

L'espace de cinq ans que le document cité plus haut déterminait pour les travaux préparatoires, était écoulé. Une quantité assez considérable de terres se trouvaient défrichées et prêtes à recevoir des habitations; quelques maisons commençaient à s'élever dans le voisinage du fort pour les ouvriers qui avaient leur famille; les champs cultivés par M. de Maisonneuve donnaient des récoltes abondantes. D'un autre côté, plusieurs des ouvriers dont l'engagement était fini demandaient à se fixer sur les lieux, et, par conséquent, à recevoir des concessions de terrains. Mais il fallait en même temps leur assurer les droits de citoyens en leur procurant les avantages qui découlaient du système seigneurial et de l'organisation civile de la communauté.

Nous sommes donc autorisé à croire que, pendant son voyage en France, M. de Maisonneuve fit connaître ses questions, et reçut l'autorité nécessaire pour les régler. Toujours est-il qu'à son retour, il distribua différentes charges, comme je viens de le dire. Jean de Saint-Père fut nommé notaire et greffier du tribunal, avec Lambert Closse pour substitut, Gilbert Barbier, assesseur et procureur fiscal; Charles Le Moyne, interprète de la langue iroquoise, fut confirmé dans ses fonctions de garde-magasin.

Puis commencèrent les concessions de terres. La première fut accordée à Pierre Gadoys, le 4 janvier 1648, par un acte authentique, et, qui est aussi le premier du greffe des notaires; dans l'ordre chronologique, Gadoys se trouve le premier propriétaire de l'île de Montréal. Les autres concessions suivirent, à mesure qu'il se présentait quelqu'un capable de commencer un établissement. Parfois, elles étaient accordées dans le contrat de mariage du jeune colon. Ce simple don a souvent causé plus de bonheur que ne font aujourd'hui les plus riches bijoux étalés dans les corbeilles de la mariée.

Quand j'aurai dit que l'Hôpital reçut deux cents arpents de terre, qu'une commune fut assurée aux nouveaux habitants pour leurs bestiaux, qu'on commença la construction du moulin banal, dont l'érection jouait un si grand rôle chez nos pères, et qu'enfin on marqua “l'emplacement du bourg,” j'aurai indiqué les principaux éléments de la transformation qui s'accomplit pour ainsi dire à vue d'œil dans la cité naissante.

VI.

Il n'entre pas dans le cadre de cette introduction de suivre le mouvement continu d'expansion qui fait sortir Montréal de l'espace étroit occupé en 1647, entre le fort à l'ouest et l'Hôtel-Dieu à l'est. En moins d'un siècle—on ne connaissait alors ni la vapeur, ni les voies ferrées, ni le télégraphe, et le téléphone aurait été inutile—en moins d'un siècle, la ville s'étendait aussi loin que semblaient le permettre les limites naturelles de la colline sur laquelle elle était bâtie. Kalm, qui la visitait alors, était frappé de sa richesse relative, de l'activité de ses habitants, et des sites enchanteurs qui l'environnaient. Au bout d'un autre siècle, elle a brisé les liens qui l'enfermaient, et, ses vieilles murailles abattues, elle pousse ses faubourgs dans la plaine, au nord, à l'ouest et à l'est, son étendue quadruple, et le commerce lui arrive de toutes parts. Le troisième siècle n'est pas encore terminé, et elle couvre une superficie cinquante fois plus grande qu'à l'époque de la conquête. Les villas atteignent le site des anciens forts de la Longue-Pointe et de Lachine, les palais s'échelonnent tout autour de la montagne, et du haut de cette montagne quel spectacle! Je ne dirai pas qu'il est plus beau, plus grand que celui qui se présente aux regards de Jacques Cartier. Mais voyez: les larges navires à vapeur se pressent dans le port, les convois de chemin de fer accourent de tous côtés, le cri strident des usines, comme un monstre affamé, réclame l'aliment continu du travail; partout activité, échanges, éclat, richesses, amusements, Montréal appelle tout, elle veut tout réunir: c'est la cité royale, c'est la cité mondaine.

Mais toute la fumée du commerce et de l'industrie ne peut empêcher la croix de briller au haut des édifices religieux. Asiles, hospices, couvents, monastères, hôpitaux, chapelles, églises apparaissent au bord du fleuve, dans la montagne; ils semblent se presser au cœur de la ville afin d'y maintenir la vie morale et religieuse; on les retrouve à toutes ses entrées, comme une garde qui doit empêcher l'ennemi de pénétrer dans la place.

En ce moment, les cloches de toutes ces églises, de tous ces couvents, de tous ces asiles annoncent à grandes volées la fête de la Pentecôte. Dans ce concert, où les notes les plus disparates semblent s'harmoniser naturellement, j'entends les prières des âmes pieuses, les supplications ardentes des malheureux, les actions de grâces de la reconnaissance;—j'entends la voix imposante de la “ cité chrétienne...œuvre d'une merveilleuse importance...séjour délicieux des anges” que Jacques Olier entrevoyait dans sa vision symbolique.

Cette cité est la ville de Mario.

Puisse-t-elle ne jamais faillir à sa vocation!

Montréal 23 mai 1885.

H. A. VERREAU, Ptro.

(1) Lettre du roi à M. de Montigny, *Hist. de la Colonie française*, t. 1, p. 486. Les associés profitèrent de cette permission pour envoyer quelques pièces d'artillerie à Montréal, et pour faire construire par M. d'Ailleboust un fort régulier.

(2) *Edits et ordonnances*, Québec 1854, t. 1, p. 25.

(3) et (4) Il y a ici certaines conséquences à tirer, comme je le ferai voir dans un autre travail.

PRATIQUE
DU ZÈLE ECCLESIASTIQUE

PAR

M. l'abbé Dubois.

1 volume in-12. Prix franco 63 cts.

PRATIQUE
DU CHRISTIANISME

PAR

M. l'abbé Dubois.

1 volume in-12. Prix franco 63 cts, reliée 90 cts.

LE
GUIDE DU SEMINARISTE

PAR

M. l'abbé Dubois.

1 volume in-12. Prix franco 50 cts.

LE
GUIDE DES SEMINARISTES
ET DES JEUNES PRÊTRES

PAR

M. l'abbé Dubois.

1 fort volume in-12 relié..... Prix franco \$1.00

LE SAINT PRETRE

PAR

M. l'abbé Dubois.

1 volume in-12..... Prix franco 50 cts.

LE
PIEUX SEMINARISTE

PAR

Un directeur de Séminaire.

1 volume in-12..... Prix franco 63 cts.

L'ESPRIT ECCLESIASTIQUE

LETTRE À UN SÉMINARISTE,
LETTRES À UN JEUNE PRÊTRE.
CONFÉRENCES ECCLESIASTIQUES

PAR

M. l'abbé PETIT.

1 volume in-12 Prix franco 50 cts.

LA PERFECTION SACERDOTALE

OU

Application de l'Eucharistie à la vie du prêtre.

PAR

M. l'abbé Gérardin.

1 volume in-12 Prix franco 63 cts.